

Zeitschrift: Die Privatschule = L'école privée = La scuola privata

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: - (1996)

Heft: 1

Vorwort: Enseignement, éducation et TVA

Autor: Fischer, Markus

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

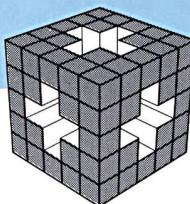
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIE PRIVATSCHULE L'ÉCOLE PRIVÉE LA SCUOLA PRIVATA



März 1996 Nr. 1

Editorial

Enseignement, éducation et TVA

La Confédération est en train d'élaborer la loi sur la taxe à la valeur ajoutée (TVA) qui remplacera l'ordonnance actuellement en vigueur et à laquelle nous sommes soumis. La nouvelle loi en préparation prévoit, comme l'ordonnance que nous connaissons aujourd'hui, de soumettre les activités annexes à la formation proprement dite (logement, nourriture et autres services) à la taxation. Cette manière de faire contribue à renchérir la formation qu'elle soit publique ou privée. Dans sa réponse à la consultation du 30 novembre 1995 sur la nouvelle loi, la FSEP a pris une position très claire et très ferme dont nous citons, ci-dessous, les arguments principaux:

- La proposition de loi traite différemment deux biens fondamentaux: la santé et l'éducation.
 - Le nouveau projet prévoit que toutes les recettes annexes générées par les traitements hospitaliers (donc aussi bien l'alimentation que le logement) soient exemptés de taxes. C'est à notre point de vue, totalement incompréhensible et parfaitement injuste d'établir une telle distinction dans la loi.
 - La FSEP part de l'idée que l'autorité politique n'a nullement l'intention de rendre la formation et l'éducation publique ou privée de plus en plus coûteuses.
- Un élève interne, dont les parents habitent une autre localité ou à l'étranger est obligé de loger et manger à l'école. Par la taxation de ces tâches indispensables, c'est le coût de la formation qui devient plus élevé. D'autre part, le législateur admet que ces tâches font intégralement partie de l'offre d'éducation des institutions concernées. L'aspect pédagogique et social (surveillance et éducation) est nettement plus important que l'hébergement. Au lieu d'alléger, enfin, les charges des écoles privées – comme c'est le cas dans la plupart des pays européens – on prend prétexte de cette nouvelle loi pour leur imposer un impôt supplémentaire.
- Cette taxation ne rapportera finalement rien aux finances fédérales, puisque l'Etat devra augmenter d'autant les subventions qu'il accorde à de nombreuses institutions et réajuster les montants des bourses d'études aux nouveaux tarifs liés à la TVA.
 - Les écoles privées, à de rares exceptions près, ne reçoivent aucune aide directe ou indirecte de l'Etat. A Genève, près de 15% des élèves fréquentent une école privée. Toute détérioration des conditions de travail de l'enseignement privé ne peut avoir que des conséquences négatives sur les

25.1.1996



finances de l'Etat (diminution des effectifs de l'enseignement privé et augmentation d'élèves pour l'école publique).

- Comme l'hôtellerie, les internats internationaux souffrent de la forte évaluation du franc et du coût de la vie très élevé dans notre pays. La venue d'élèves internes étrangers a massivement diminué. De même qu'un taux spécial a été accordé à l'hôtellerie (et parahôtellerie) l'égalité de traitement pour nos internats serait une exigence minimale.
- A notre avis, le coût de l'appareil administratif de perception est disproportionné par rapport aux recettes escomptées. Un décompte simple, clair, transparent et exact est peu vraisemblable pour une école. La répartition des recettes selon le coût réel des prestations et leur part éducative rend presque impossible, même avec une perte de temps considérable, le découpage exact des prestations offertes.

Notre argumentation lors de la consultation a déjà eu un premier effet. L'Union suisse du commerce et de l'industrie, le «Vorort», de même que l'Union suisse des arts et métiers ont soutenu notre demande d'exonération totale estimant qu'elle ne produirait pas d'avantages injustifiés.

Nous espérons que nos arguments seront entendus par le parlement fédéral et que notre demande sera prise en considération dans la nouvelle loi sur la TVA.



Markus Fischer

Inhalt/Sommaire

Editorial

1

Enseignement, éducation et TVA
Die Mehrwertsteuer und das Bildungswesen

Forum

6

feusi Bildungszentrum
VUM Fachgruppe Volks- und untere Mittelschulen
VSP-Seminar Beatenberg, 10./11. November 1995
FSEP-Séminaire Beatenberg des 10/11 novembre 1995

Info

12

Organisation des examens fédéraux de maturité professionnelle en automne 1996
Verkehrssicherheits-Wettbewerb «Impulse»
Concours de la sécurité routière «Impulsions»
Wichtige Daten

Pressespiegel/A travers la presse

17

Herausgeber/Editeur:	Verband Schweizerischer Privatschulen VSP/Fédération Suisse des Ecoles Privées FSEP Christoffelgasse 3, 3011 Bern Tel. 031/311 89 00, Fax 031/311 04 59
Redaktion/Rédaction:	Henri Moser, Markus Fischer
Inserate/Annonces:	Verband Schweizerischer Privatschulen VSP/Fédération Suisse des Ecoles Privées FSEP Christoffelgasse 3, 3011 Bern Tel. 031/311 89 00, Fax 031/311 04 59
Druck/Impression:	Marti Druck AG, Ostermundigen Tel. 031/931 54 54, Fax 031/931 81 49
Erscheinungsweise/ Mode de parution:	4 x jährlich/Trimestriel
Auflage/Tirage:	600 Exemplare/600 exemplaires